



Frédérique Rolet
Secrétaire Générale du SNES

Patrick Désiré
Secrétaire Général CGT Educ'Action

à

Madame Falque-Pierrotin
Présidente de la Cnil
3 place de Fontenoy
75007 PARIS

Paris, le 15 juin 2017

Objet : Réglementation concernant le numérique

Madame la Présidente

Vous connaissez l'attachement du SNES-FSU et de la CGT Educ'action à la protection des élèves et des personnels. En particulier, dans le contexte actuel, nous avons des inquiétudes concernant le développement des bases de données numériques et de l'usage qui pourrait en être fait. L'identité numérique des élèves comme celle des personnels ne saurait faire l'objet d'une quelconque diffusion, voire, pire, d'un usage mercantile ou à des fins plus insidieuses.

Certaines prises de position récentes du Ministère de l'Éducation nationale nous inquiètent. Nous vous adressons donc par la présente une demande de rendez-vous avec vos services afin d'avoir des réponses aux quelques questions ci-jointes. Nous souhaitons pouvoir rassurer nos collègues et être en mesure de répondre aux parents d'élèves. Nous sommes à votre disposition pour tout éclaircissement.

Veillez croire, Madame, en notre profond attachement au service public d'éducation et à la protection de l'identité numérique des générations à venir.

Frédérique Rolet

Patrick Désiré



Questions à la Commission nationale de l'informatique et des libertés

1. Quelles sont les finalités déclarées auprès de la CNIL pour les différents annuaires utilisés actuellement dans l'éducation nationale ?
2. Quelles sont les références pour retrouver l'avis que la CNIL a donné sur les CGU « éducation » (conditions générales d'utilisation) ?
3. Qu'en est-il de l'application de la loi de 1978 informatique et libertés en ce qui concerne la connexion des annuaires (données élèves mineurs ou majeurs) aux GAFAM ? Existe-t-il un cadre juridique ? Si oui, pouvez-vous nous préciser lequel ?
4. À votre connaissance, la connexion d'un annuaire avec l'un des services professionnels des GAFAM a-t-elle déjà été réalisée dans une ou plusieurs académies et si oui, lesquelles ? Avec quel encadrement ? Un audit juridique de la situation des différentes académies en termes d'annuaires connectés est-il envisageable ?
5. Que faire pour améliorer la transparence (obligation légale) sur la circulation des données personnelles des élèves scolarisés et de leur traitement (APB, SIECLE, etc.) ?
6. Quel est l'impact sur les CIL de la nouvelle réglementation européenne qui entrera en vigueur en 2018 ? Existeront-ils toujours ? Leur champ d'intervention est-il modifié ?
7. Quelle est la nature de la protection des données des élèves dès lors qu'une simple déclaration à la CNIL a été faite (comme celles présentées sur la plate-forme de partage numéri'lab du ministère de l'Éducation nationale) ?